

A nouveau, la mobilisation a payé, mais restons vigilants !

Vos représentants se sont fortement impliqués pour déjouer les dernières manœuvres de Madame Fontenel-Personne.

Que s'est-il passé ?

On a senti le vent du boulet, encore une fois. A la fin de l'année 2020, cette députée désormais apparentée MoDem, après avoir d'abord été élue sur une liste de La REM, a réitéré son offensive contre l'ANCV en déposant une nouvelle proposition de loi (n°3680), dont le 1^{er} article visait à ouvrir la diffusion du Chèque-Vacances aux opérateurs privés pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Pourquoi ce projet était-il dangereux ?

Le texte, dans sa lettre, ne remettait pas en cause le monopole de l'Agence. Mais personne n'est dupe : c'était l'acte 1 destiné à laisser les gros émetteurs de titres mettre un pied dans la porte, à mettre l'ANCV en concurrence pour grignoter du terrain juridiquement, et en prendre plus encore commercialement, pour – à terme – casser le monopole.

Qu'avons-nous fait ?

Nous avons avancé plusieurs arguments, à commencer par celui de **l'inefficacité programmée de cette mesure**, et qui augurerait mal de la suite. Nous avons ensuite déroulé, comme nous en avons malheureusement l'habitude, la liste des **conséquences ultimes qu'aurait un inévitable acte 2 sur l'Agence**, sa mission sociale, les finances publiques, celles des prestataires, nos emplois.

Nous avons produit des textes, passé des appels, écrit des mails, pour activer les réseaux :

- Syndicaux, et notamment nos instances nationales, dont certaines ont de leur côté envoyé communiqués de presse, courriers.
- Politiques : les groupes parlementaires PS et PC ont déposé des amendements notamment contre l'article 1, la FI a été jointe également.
- Journalistiques : nous avons alerté les contacts déjà touchés au printemps dernier.
- Partenariaux : têtes de réseau porteurs de projets, ou touristiques. A titre d'exemple, ATD ¼ Monde s'est démenée avec énergie ; l'UNAT et certaines associations du tourisme social en particulier ont fortement soutenu l'Agence.

Le Président, le Directeur général et le Secrétaire général de l'Agence ont été auditionnés par des parlementaires pour éclairer la Commission des affaires sociales.

Pour quel résultat ?

Dans la nuit du 19 au 20 janvier dernier, la proposition de loi a été retirée de l'ordre du jour de la séance parlementaire dédiée au groupe MoDem et apparentés le 28 janvier. Elle est aujourd'hui lettre morte.

Et la suite ?

Le discours de nombreuses parties prenantes, aujourd'hui, est : « Laissez l'Agence travailler ! ». Arrêtez de nous faire perdre temps et énergie à lutter contre vos idées néfastes, au lieu de nous concentrer sur la diffusion du CV, la digitalisation de l'Agence... Rien ne nous garantit aujourd'hui que cette proposition ne reviendra pas sous une autre forme.

- Que le gouvernement actuel prenne une position qui rejette en soi toute velléité de mise en concurrence de l'ANCV. Nous, nous ne relâcherons pas la garde !
- **Réfléchissons aux vrais leviers** qui pourraient être actionnés pour jouer sur la capacité à proposer mais aussi acheter du CV.